

Le Coq Pelaud

La Grande Guerre de 1914-1918 au front et au pays

Une famille bien patriotique avec le père et trois garçons mobilisés

LES ANGELVIN DE LA RÉALITÉ

Nicolas Angelvin a été tué à Louvemont (Verdun) le 14 décembre 1916

Au petit matin du 17 janvier 1846, sur les marches de l'Hospice d'Aurillac, le personnel découvre un bébé emmailloté abandonné là par ses parents. Il s'agit d'un enfant de sexe féminin, qu'on estime être né récemment. Ainsi est enregistrée publiquement la naissance de celle qui s'appellera Cécile Rubis. Un prénom que les autorités lui ont donné dès sa naissance. Et un nom qui correspond peut-être à celui de sa famille d'adoption ou nourricière, puisque la petite Cécile a dû bénéficier de l'assistance publique (voir encadré). Cécile Rubis se mariera avec Jean Angelvin, un autre cantalien. Elle donnera naissance en 1889 à Nicolas Angelvin qui sera tué dans les combats de Verdun en 1916. A ce moment, la famille habitait Saint-Symphorien.

« Angelvin n'est pas un nom d'ici » diront les anciens pelauds. Pourtant entre 1881 et 1893, quatre Angelvin vont naître à Saint Symphorien : Antoine en 1881, Louise en 1884, Nicolas en 1889 et Jean-Baptiste en 1893. Tous enfants du couple Angelvin-Rubis.

Les parents Angelvin habitaient donc Saint Symphorien en 1881, mais étaient originaires du Cantal. Le père, Jean, est né sans doute à Coren, à côté de Saint Flour, vers 1854, où il décédera en 1897. La mère, Cécile Rubis, à Aurillac en 1846. Ils sont sans doute venus s'installer dans la capitale des monts du Lyonnais, pour des raisons professionnelles. Lui était chaudronnier et l'épouse, ménagère. L'un des témoins qui a accompagné le père en mairie pour la déclaration de Nicolas, Benoît Grimaud, 37 ans, exerçait la profession d'hongroyeur

HONGROYEUR

Un pelaud, nom des habitants de Saint-Symphorien, rappelons-le aux nouveaux lecteurs, signifie celui qui travaille la peau. La cité comportant des tanneries. L'hongroyeur est celui qui hongroie, qui prépare et travaille le cuir à la manière des cuirs de Hongrie. Ceux qui s'intéressent aux métiers du cuir, trouveront sur internet des informations pointues sur le cuir de Hongrie et les hongroyeurs.

ETAMEUR

L'étameur est la personne qui étame, met de l'étain. Le rétameur, lui, remet en état les ustensiles métalliques qui sont endommagés avant de les étamer à nouveau.

(voir encadré).

Pendant 16 ans, la famille a dû faire son trou dans la petite ville industrielle, mais en 1897 le père décède à l'âge de 43 ans, laissant une veuve avec quatre enfants : Antoine (16 ans), Louise (13), Nicolas (8) et Jean-Baptiste (3). Comment désormais subvenir aux besoins de sa famille ? Elle ne dispose d'aucune assurance-vie, ni de protection sociale. Ses deux aînés travaillent peut-être, mais est-ce suffisant pour nourrir cinq bouches ? Prend-elle alors un emploi ? En 1901, au moment du mariage de sa fille Louise, elle exerce le métier de ferblantier. Comme ouvrière et non comme artisan, car elle ne sait pas écrire. Elle ne signe pas le registre, ayant déclaré « ne savoir le faire ».

Sa fille Louise se marie mineure à seize ans et demi, mais elle travaille comme chapelière. Elle épouse un pelaud de huit ans son aîné, Jean Véricel, voiturier, rue de Saint Etienne, dont le père est décédé et la mère, 55 ans, Pierrette Vernay, épicière. De l'union, naîtra le 4 juin 1902, une petite Rose Antoinette. Ont assisté le père pour la déclaration en mairie, deux de ses frères, Antoine, 31 ans et Pierre François, 22 ans, tous deux cordonniers, rue de la Doue.

Cette même année 1902, deux membres de la famille Angelvin se marient : la mère veuve et le fils aîné Antoine. Le 1er avril 1902, Cécile Ruby, veuve Angelvin, âgée de 56 ans, « étameuse » (voir encadré), épouse un homme 30 ans plus jeune, Louis Baguet, 26 ans, chaudronnier, lui aussi originaire du Cantal, de Vieillespesse, où

ASSISTANCE PUBLIQUE

L'abandon reste, sous l'ancien Régime, extrêmement fréquent et aucune loi ne protège l'enfance. De 1793 à 1795, sous la Révolution française, l'assistance publique est créée : « La Nation se charge désormais de l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés et qui seront désormais indistinctement appelés orphelins. »

La pauvreté est la première cause qui pousse les familles à se débarrasser de leurs nouveaux nés. La deuxième cause est l'illégitimité de la naissance.

Désormais, la mère qui abandonne son nouveau-né est protégée de toutes poursuites. Son anonymat est garanti. « Il sera pourvu par la Nation aux frais de gésine de la mère et à tous ses besoins pendant la durée de ses couches. Le secret inviolable sera conservé sur tout ce qui la concerne. ». « Les nouveaux-nés seront gratuitement accueillis dans les hospices civils de la République ». En mai 1796, on légalise le fait de faire élever ces orphelins par des nourriciers. Ces placements sont dans la plupart des cas un bon moyen pour les familles d'accueil de recevoir une pension.

ses parents sont cultivateurs, mais habitant Saint Symphorien. Jacques Billard, l'adjoint au maire, a informé la mariée que son époux faisait partie de la réserve de l'armée active. En août 1914, s'il était encore en vie, -il ne figure pas parmi les décès- il a donc dû partir à la guerre. Le couple Baguet-Rubis n'aura pas d'enfants.